

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Du 1^{er} juillet 2019 à 20H30

Membres du Conseil Municipal : 13

En exercice =13

Présents : 11

Excusés : 2

Date de la convocation : **24 juin 2019.**

Présents : Jean Pierre Lahourcade, Pascal Bernadet, Cathy Dugrand, Françoise Mayet, Michel Tortigue, Laurence Bijard-Durruty, Bernard Crampette, Sabine Labarbe, Vincent Marquet, Christian Pierre, Christophe Proust.

Excusés : Fabienne Vieira, Thierry Capou.

Les compte rendu des séances précédentes sont lus et approuvés.

Décision modificative n° 1.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Madame la perceptrice demande à la commune de réaliser les opérations suivantes, suite à l'achat des parcelles B 708, B 710 et B 770.

Dépenses		Recettes	
Articles (041)	Montant	Articles (041)	Montant
204422 : Bâtiments et installations	200,00	1328 : Autres	2596,00
2111 : terrains nus	2596,00	2111 : terrains nus	200,00
TOTAL	2796,00	TOTAL	2796,00

Le conseil municipal accepte le décision modificative.

Créations postes :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'organisation du service technique et périscolaire, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique ce poste sera proposé en stagiairisation à Madame Brigitte Astier à compter du 1^{er} septembre 2019.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste permanent d'Adjoint Technique. **Le responsable de ce poste de travail sera astreint** à une durée hebdomadaire de travail de 21,5 h heures annualisées, et sera chargé des fonctions d'encadrement du service périscolaire et entretien de bâtiments communaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet (< **17H30**) d'Adjoint Technique de catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions d'animateur périscolaire et entretien de bâtiments communaux à compter du 1^{er} septembre 2019. **Considérant** que la commune compte moins de 1 000 habitants, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de créer un emploi permanent à temps *non complet* à raison de 17 h/semaine (< **17H30**) d'Adjoint technique, catégorie hiérarchique C à compter du 1^{er} septembre 2019,
- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune,
- que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant : diplôme ou certificat en lien avec l'animation et/ou la petite enfance,

Commune de SORT en CHALOSSE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Du 1^{er} juillet 2019 à 20H30

- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de : animateur périscolaire et entretien de bâtiments communaux,
- que l'emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3-4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 351 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint technique emploi de catégorie hiérarchique C,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, au chapitre et article prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Devis architecte :

Monsieur Pascal Bernadet expose au conseil municipal que les travaux à la mairie, dans le cadre de l'ADAP, doivent se réaliser en 2020. Un devis a été demandé au cabinet TAG, situé à Habas, afin de déterminer la faisabilité d'une extension avec intégration sur le bâtiment existant en fournissant des plans. Ce devis est d'un montant de 2760 € TTC.

Le conseil valide ce devis.

Demande de subventions scolaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de :

Monsieur et Madame MARQUET pour le voyage scolaire de leur fils Tom Marquet, pour un voyage en Espagne. Monsieur le maire propose une subvention à hauteur de 40 €.

Madame Fabienne VIEIRA pour ses enfants Anaïs et Lukas Vieira pour un voyage scolaire respectivement à Paris et en Dordogne. Monsieur le maire propose une subvention à hauteur de 40 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions exceptionnelles comme définies ci-dessus

Demande de subvention exceptionnelle de l'Elan chalossais :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle par l'Elan Chalossais a été faite en mairie concernant une aide pour les déplacements de fin de saison de l'équipe féminine participant aux plateaux de phases finales.

Monsieur Le Maire propose une subvention à hauteur de 1000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association d'un montant de 1 000 €

Modification des statuts de la communauté de communes Terres de Chalosse :

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE concernant principalement la prise de nouvelles compétences facultatives

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral (PR/DAECL/2016 n°742) en date du 2 Décembre 2016 portant création de la communauté de communes TERRES DE CHALOSSE issue de la fusion des communautés de communes du canton de Montfort en Chalosse et du Pays de Mugron

Vu l'arrêté préfectoral n°1031/2017 portant extension des compétences optionnelles de la communauté de communes à l'ensemble de son périmètre

Commune de SORT en CHALOSSE

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Du 1^{er} juillet 2019 à 20H30

Vu l'arrêté préfectoral n°1032/2017 portant extension des compétences facultatives de la communauté de communes à l'ensemble de son périmètre

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui utile de prendre de nouvelles orientations en matière d'agriculture (déchets de venaison) et de modifier en conséquence les statuts actuels.

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui utile d'adhérer à la compétence optionnelle du Syndicat du Moyen Adour Landais et de modifier en conséquence les statuts actuels

Considérant que des compétences ne sont plus aujourd'hui exercées et qu'il est nécessaire de mettre les statuts à jour en conséquence

Considérant la délibération de la Communauté de Communes TERRES DE CHALOSSE en date du 23/05/2019 approuvant la modification des statuts

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération le Conseil Municipal décide d'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 23/05/2019 selon la nouvelle rédaction ci-annexée

Devis pour gradins :

Monsieur le maire expose au conseil municipal le devis de gradins d'un montant de 1020 € TTC. Il rappelle qu'une partie des gradins de la salle polyvalente a été découpée pour dégager une zone PMR de 4 places. La réhabilitation de la partie découpée permettrait de récupérer 12 places assises. Considérant le peu de place récupérée, le conseil municipal décide de ne pas valider ce devis.

Divers :

Travaux à la salle polyvalente :

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la réception des travaux aura lieu le 11 juillet prochain. La commission sécurité – handiap est convoquée pour le lundi 22 juillet. Les éléments de cuisine ont été installés. Les travaux de parvis ont commencé.

Demande de la Quille sortoise :

Monsieur le maire explique qu'une demande de la Quille sortoise est arrivée en mairie. Cette demande concerne une modification du quiller :

- suppression des 2 murets latéraux
- réfection de la protection du mur arrière
- fermeture de la niche coté gradins
- ajout d'une banquette rabattable fixée au mur des vestiaires du Moulin.

S'agissant d'un équipement communal, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à hauteur de 100% des travaux.

Salle Moulin :

Monsieur Michel Tortigue, vice-président du Cercle Sortois, expose au conseil municipal un projet de nouveau comptoir. Après concertation, le conseil valide ce projet tel que présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.